



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Réunis
23 - 30 Juin 1977

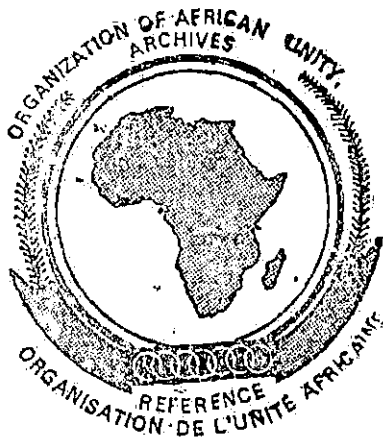
المنظمة الإفريقية
الوحدة
23 - 30 يونيو 1977

ORGANISATION DE L'UNITÉ
AFRICAINNE
Réunis
CM/819 (XXX)
23 - 30 Juin 1977

23 - 30 Juin 1977

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
LIBREVILLE (GABON)
23 - 30 JUIN 1977

Rapport du Secrétaire Général Administratif
sur la Réunion Préparatoire Régionale pour
l'Afrique au Sud du Sahara de la Conférence
des Nations Unies sur la désertification,
organisée conjointement sous les auspices
de l'OUA et du PNUE à Nairobi 12 - 16
Avril 1977



CM 0819

MIGROFICHE

Introduction

Le symposium sur la sécheresse et la désertification en Afrique prévu à ADDIS ABEBA (Ethiopie) du 11 au 15 Avril 1977 par le Secrétariat Général de l'OUA, conformément à la résolution CM/450 (XXV) Kampala (18 - 25 Juillet 1975) s'est en définitive réuni à Nairobi du 12 au 16 Avril 1977 conjointement avec la conférence régionale préparatoire africaine des Nations Unies sur la désertification, dont l'organisation a été confiée au programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E).

Des considérations d'économie d'efforts et des moyens ont permis après de fructueux échanges de vue entre le Secrétariat Général de l'OUA et le programme des Nations Unies pour l'environnement de fusionner les deux conférences en une seule et de placer celle-ci sous les auspices de l'OUA et du PNUE.

1. Ouverture de la Conférence

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le Mardi 12 Avril 1977 à 10H au Kenyatta Center. Dans le discours prononcé à cet effet, Son Excellence Mr. J. G. Kiano, Ministre Kenyan de la mise en valeur des ressources en eau a souhaité la bienvenue aux délégués et a attiré l'attention de tous les participants sur l'importance du phénomène de la désertification qui fait l'objet de la réunion. Des allocutions furent prononcées ensuite par l'Ambassadeur Nouredine Djoudi, Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, Monsieur David Ganao Secrétaire Exécutif Adjoint de la C.E.A et enfin par Monsieur Mostafa Tolba, Directeur Exécutif du PNUE et Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur la désertification.

2. Participation à la Conférence

25 Etats membres de l'OUA (Algérie, République Populaire du Bénin, Botswana, Cap Vert, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Haute Volta, Kenya, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Nigéria, Rwanda, Ouganda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad et Zaïre) ont envoyé des délégués à cette conférence. La délégation du Secrétariat Général de l'OUA a été dirigée par l'Ambassadeur Djoudi, Secrétaire Général Adjoint de l'OUA et composé en outre de :

- M. Aklé Moïse, Chef de la Section de la sécheresse et des autres calamités naturelles.
- M. I.M Nur, Chef de la section des Ressources Naturelles
- Docteur P.G. Atang, Directeur de l'IBAR (Nairobi)
- Docteur P.C Nderito, Directeur adjoint de l'IBAR (Nairobi)
- Mr P. Diouf, Directeur du Bureau Régional de l'OUA à la Commission mixte OUA/OMS/FAO sur la nutrition à Accra.

En outre on notait la présence des délégués des organisations internationales dont 8 de la famille des Nations Unies (PNUD, PNUB, UNESCO, UNIC, UNSO, OMS, OMM, CEA etc), 6 de la famille des organisations intergouvernementales, (BADEA, CILSS, ENDA, IDRC, UICN, LWR etc.)

La France, la Grande Bretagne, la République Fédérale Allemande, les U.S.A, la Suisse y ont envoyé des observateurs.

La Conférence a élu par acclamation Mr G.K. Muhoho, Directeur du Secrétariat national à l'environnement du Kenya à la présidence du Bureau de la Conférence - 3 vice présidents ont été également élus.

- M. J. Mendouga (Cameroun), 1er vice-président
- M. A. Shata (Egypte), 2me vice président
- et Mr. R. Dadoo (Ghana) 3me Vice président.
- et M. H. Diallo (Haute Volta) a été élu rapporteur de la Conférence

Après amendements par les délégués, l'ordre du jour suivant a été adopté:

- a) Examen et discussions du document "Aperçu général de la désertification" préparé par le PNUE (point 4 de l'ordre du jour provisoire des réunions, préparatoires pour les Amériques, l'Afrique au sud du Sahara, la région méditerranéenne, l'Asie et le Pacifique.
- b) Examen du document DESCON F/AFRICA/Z, plan d'action pour lutter contre la désertification, (point 5 de l'ordre du jour des réunions préparatoires pour l'Afrique au Sud du Sahara)
- c) Arrangements en vue de la Conférence des Nations Unies sur la désertification.

3. Déroulement des Travaux

Après l'adoption de l'ordre du jour, les discussions ont été centrées sur deux principaux points pour lesquels le Secrétariat Général de la Conférence des Nations Unies sur la désertification avait rédigé des documents provisoires:

- le processus et les causes de la désertification
- et le plan d'action de lutte contre la désertification.

a) En ce qui concerne le premier point, les délégués des Etats participants et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont fait observer, après l'aperçu général présenté par le Professeur Kassas membre du Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, que le processus de désertification devrait être, en ce qui concerne l'Afrique, envisagé dans le contexte de la dégradation écologique au sens large du terme. Certaines délégations

CM/919 (XXIX)

et le représentant du Secrétariat Général de l'OUA ont insisté sur les pressions qu'entraînent l'accroissement de la population humaine et animale conduisant à la surexploitation des Terres, des eaux des forêts et au problème que pose le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché.

Plusieurs monographies nationales ont mentionné le rythme de progression des deserts. Une délégation a insisté notamment sur la nécessité pour tous les pays de mettre au point des atlas nationaux illustrant la désertification et son évolution. D'autres délégations et l'O.M.M ont souligné le besoin d'un effort de coopération internationale tout en ce qui concerne la mise au point de documents scientifiques que les échanges d'informations. Le représentant de l'OUA a souligné quand à lui le rôle joué dans le processus de désertification par l'usage de certaines armes de destructions massives dans les guerres coloniales et racistes, comme celles qui se poursuivent encore en Afrique Australe (Afrique du Sud, Zimbabwe et Namibie etc).

L'importance de cette question a été perçue par toute la Conférence qui a adopté une recommandation spéciale à ce sujet en ce qui concerne la stratégie de lutte contre la désertification.

b) Débat sur le Plan d'Action:

Le second point de l'Ordre du Jour à savoir l'examen du Plan d'Action de lutte contre la désertification a fait l'objet d'importants débats. Après la présentation, par le Docteur Tara et le Professeur Rozanov des études de projets pilotes de lutte contre la désertification, de nombreuses délégations ont fait des observations sur le plan d'action sur la base d'expériences nationales et internationales déjà effectuées en matière de lutte contre la désertification. Des suppressions et des additions, des réarrangements sont intervenus dans le plan d'action provisoire. En définitive les observations faites lors de la réunion ont refété l'intensité de l'expérience africaine en la matière. En conséquence,

de nombreuses recommandations du plan d'action ont été améliorées sur la base de cette expérience. Le contexte africain a permis de donner au plan d'action un cachet particulier. C'est ainsi qu'il a été demandé que certaines recommandations tiennent compte de problèmes spécifiques à l'Afrique, tel que le problème du pastoralisme extensif dans les zones humides (région afro-alpine), des problèmes d'évaluation et de planification, de population et de santé, de l'agriculture pluviale et de l'agriculture irriguée, des problèmes de conservation des sols, de l'eau et de la végétation ainsi que de la nécessité de fournir des sources d'énergie supplémentaires en Afrique, qu'elles soient locales ou non.

Les besoins de la région en matière de développement ont fait l'objet de nombreux débats sur la nécessité d'améliorer et d'élargir les réseaux routiers et de communication. En ce qui concerne les problèmes structurels d'exécution de plan d'action, il a été examiné la possibilité d'établir ou de renforcer les mécanismes nationaux de lutte contre la désertification. La Conférence n'a cependant pas perdu de vue la situation précaire des économies de nombreux pays intéressés par la désertification; elle a notamment souligné la nécessité d'une coopération et d'une assistance financière internationales pour résoudre les problèmes de la désertification.

Concernant les arrangements institutionnels proposés pour superviser et coordonner les activités consécutives à la mise en oeuvre du plan d'action après la Conférence des Nations - Unies en Septembre 1977, les délégations ont estimé qu'aucune institution ou mécanisme nouveau ne paraît nécessaire étant donné que le système des Nations Unies dispose déjà de mécanismes appropriés. Toutefois, la Conférence a recommandé que la coordination de toutes les activités relatives à la mise en oeuvre du plan d'action se fasse en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de l'OUA.

c) Les Problèmes de financement

La Conférence a pris acte d'une proposition du Secrétariat Général de la Conférence des Nations Unies sur la désertification qui projette une réunion d'experts financiers au printemps prochain afin d'élaborer un projet de financement du plan. La Conférence a cependant demandé qu'une recommandation soit prise demandant l'établissement d'un fonds spécial international de lutte contre la désertification. De nombreuses organisations internationales ont fait part des difficultés financières que connaissent leurs organisations et demandent d'observer une certaine lucidité dans les créations de structures nouvelles de financement. A ce propos il a été demandé à toutes les délégations présentes à Nairobi pour cette conférence régionale préparatoire d'aborder, une fois retournées dans leurs pays respectifs la question financière avec les ministères techniques et les institutions nationales appropriées de manière à ce que les demandes d'assistance déterminée puissent être mises au point avec une indication approximative de leurs incidences financières et que toutes les demandes soient envoyées au Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la désertification en tant que base pour évaluer les besoins globaux.

d) Arrangements en vue de la Conférence des Nations Unies sur la désertification.

Enfin, la Conférence a approuvé les arrangements en vue de la Conférence des Nations Unies sur la désertification prévue du 29 Août au 9 Septembre 1977 à Nairobi, arrangements présentés par Monsieur Ralph Townley, Directeur de la Conférence.

La réunion préparatoire de Nairobi souhaite que les délégations à la Conférence des Nations Unies en Août - Septembre 1977 soient dirigées au plus haut niveau possible et que les auteurs de monographies participent aux travaux de cette conférence.

- 8 -

En outre, la Conférence régionale africaine a lancé un appel au Secrétariat Général de la Conférence des Nations Unies sur la désertification pour que toutes les dispositions soient prises afin que les pays nouvellement indépendants et ceux qui vont le devenir entre les deux conférences soient dûment invités.

Conclusion

La Conférence panafricaine OUA/UNEP qui vient de se dérouler à Nairobi sur la désertification est d'une grande importance et singulièrement pour l'OUA.

L'on se souvient que dans sa résolution CM/Res 450 (XXV) le Conseil des Ministres a demandé au Secrétariat Général dans le cadre de la préparation/la Conférence des Nations Unies sur la désertification en Septembre 1977 de réunir un symposium sur la question en vue d'harmoniser les positions africaines avant la conférence mondiale.

Cet objectif vient d'être largement atteint les 18 recommandations adoptées à la réunion de Nairobi illustrent parfaitement l'identité des points de vue africaine.

La délégation du Secrétariat Général de l'OUA a joué un rôle important dans le sens de cette harmonisation.

Il est annexé au présent rapport à titre d'information les textes des dits projets de recommandations. L'ensemble de ces projets de recommandations ainsi que les commentaires y afférent feront l'objet d'un document qui une fois mis à jour, sera soumis à la Conférence des Nations Unies sur la désertification en Septembre 1977. Enfin le Secrétariat Général de l'OUA présentera alors à la prochaine session du Conseil, les textes définitifs des recommandations qui y seront adoptés.

Projet de Résolution

Le Conseil des Ministres de l'O.U.A. réuni en sa 29e Session Ordinaire à Libreville du 23 juin au 29 juillet 1977;

Après avoir pris note du rapport sur la Conférence préparatoire régionale OUA/UNEP (Nairobi) sur la désertification contenu dans le document CM/

Rappelant le dispositif no.9 de sa résolution CM/Res 450 (XXV) relative à l'organisation d'un symposium préparatoire d'experts par le Secrétariat sur la désertification en vue d'harmoniser les positions africaines avant la Conférence des Nations Unies sur la désertification prévue en 1977.

- 1) Prend acte du dit rapport
- 2) Exhorte tous les Etats membres de l'OUA à participer activement à la Conférence des Nations Unies sur la désertification en Août - Septembre 1977.
- 3) Demande au Secrétaire Général Administratif de l'OUA de présenter un rapport complet sur la question à la 30e Session Ordinaire du Conseil des Ministres.



LISTE DES PROJETS DE RECOMMANDATIONS ADOPTÉES
PAR LA REUNION REGIONALE PREPARATOIRE OUA/PNUE
SUR LA DESERTIFICATION TENUE A NAIROBI
(12 - 16 AVRIL 1977)

N.B. La présente liste de textes de recommandations dûment amendés est donnée ici à titre indicatif ; elle paraîtra dans sa forme définitive dans le rapport final de la réunion dont la publication est assurée par le Secrétariat Général de la Conférence des Nations Unies sur la désertification. Ce rapport sera envoyé à tous les Etats membres dès qu'il sera disponible.

Recommandation n°1

Il est recommandé d'apporter, dans les zones désertifiées ou susceptibles de le devenir des réformes aux pratiques d'utilisation des sols, s'inspirant de principes écologiquement et économiquement sains conformes à la justice sociale et axées sur le développement économique et social.

Recommandation n°2

Il est recommandé d'étudier les causes et d'évaluer la gravité et les conséquences de la désertification dans la mesure où elle frappe à la fois les sols, la végétation et la population/déjà atteints ou susceptibles de l'être ^{des pays} et d'exercer à l'échelon national et régional par tous les moyens appropriés une surveillance continue sur l'évolution de la désertification.

Recommandation n°3

Il est recommandé aux pays d'adopter des politiques démographiques propres à appuyer les programmes visant à améliorer l'utilisation des sols en donnant la priorité au maintien d'une main d'oeuvre rurale adéquate et à la réinstallation des migrants dans les campagnes de manière à atténuer leur situation matérielle, économique et sociale.

Recommandation n°4

Il est recommandé de mettre en oeuvre des programmes visant à ménager aux populations des terres arides des soins médicaux d'une qualité comparable à ceux dont bénéficient les catégories de population mieux accessibles notamment en ce qui concerne la santé et la nutrition et la planification familiale pour ceux des Gouvernements qui le souhaitent.

Recommandation 5

Il est recommandé d'adopter, dans le cadre de la lutte contre la désertification, des méthodes efficaces et écologiquement saines de gestion de l'eau et de mise en valeur des ressources en eau.

Recommandation 6.

Il est recommandé aux Gouvernements de prendre des dispositions appropriées pour protéger et améliorer les conditions dégradées des pâturages et des forêts des zones désertifiées, d'introduire de meilleurs systèmes planifiés d'aménagement des forêts, des terrains de parcours d'élevage de bétail, de la faune et d'améliorer les conditions de vie des populations pastorales.

Recommandation 7

Il est recommandé d'adopter des plans généraux de conservation du sol et de l'eau pour combattre la dégradation et la désertification des terres utilisées dans l'agriculture non irriguée.

Recommandation 8

Il est recommandé de prendre des dispositions pour combattre la désertification des terres irriguées en empêchant l'engorgement par l'eau, la salinisation et l'alcalinisation, en remettant en valeur les terres dégradées, en modifiant les techniques d'irrigation, de drainage et les façons culturales pour augmenter la productivité, en construisant de nouveaux ouvrages d'irrigation s'il y a lieu et en améliorant la condition économique et sociale des populations tributaires de l'agriculture irriguée.

Recommandation 9

Il est recommandé de maintenir et d'assurer la pérennité de la végétation déjà existante ainsi que de prendre des mesures spéciales pour assurer la revégétalisation, la conservation des sols et la stabilisation des sables dans les zones où les activités humaines ont des répercussions localisées, les bassins versants où les activités de réinstallation, les voies de communication et les terres cultivées sont menacées, et dans les zones exposées en bordure du désert.

Recommandation 10

page 3

Il est recommandé de poursuivre avec vigueur des recherches sur l'emploi, dans les zones arides, de sources d'énergie différentes ou non classiques se prêtant à l'utilisation de dispositifs simples, peu coûteux et efficaces, pour répondre aux besoins de leurs habitants.

Recommandation 11

Il est recommandé d'élaborer et d'adopter des régimes d'assurance offrant des moyens de faire face aux sécheresses et de nature à promouvoir les changements socio-économiques nécessaires pour réduire les risques à long terme de désertification.

Recommandation 12

Il est recommandé d'engager une action nationale et internationale appropriée pour renforcer les moyens scientifiques et techniques nationaux de lutte contre la désertification. A cet fin, il est notamment recommandé aux organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux spécialisés dans ces problèmes, de faire profiter les pays concernés de leurs études et aux anciennes puissances coloniales de leur remettre tous les documents en leur possession en la matière.

Désigner ou créer des centres nationaux pour assurer le transfert et la modification des techniques adaptées aux conditions locales en prenant en compte ^{les} facteurs sociaux, culturels et économiques des pays respectifs, et la diffusion d'informations sur les progrès réalisés dans les sciences et les techniques concernant la désertification et pour ménager des services consultatifs sur la manière de renforcer les services de vulgarisation qui fournissent des instructions sur l'application des techniques nouvelles. Par exemple, il est souhaitable que les centres de transfert de technologie soient établis en Afrique dès 1977.

Recommandation 13

Il est recommandé aux pays de créer un mécanisme national de lutte contre la désertification et de la sécheresse s'ils n'en ont pas.

Recommandation 14

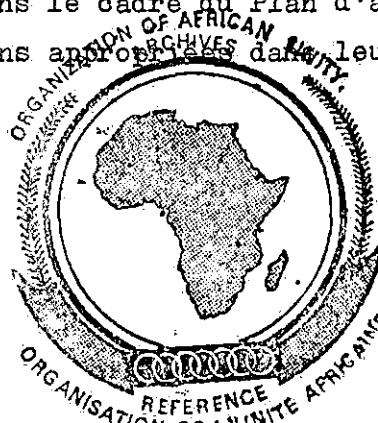
Il est recommandé de charger le comité de coordination pour l'environnement en collaboration avec les institutions intergouvernementales et financières existantes d'engager les activités consécutives à la mise en oeuvre du plan d'action et de les coordonner.

Recommandation 15

Il est recommandé de créer un conseil consultatif international de la désertification dont le Secrétariat serait assuré par le Groupe de la désertification (voir recommandation précédente) et qui aurait pour mission non seulement de coordonner mais aussi d'initier de grands projets nationaux et internationaux de recherches en vue d'assurer une acquisition et une diffusion rapides et économiques de nouvelles connaissances sur les problèmes de la désertification.

Recommandation 16

Il est recommandé que l'Assemblée Générale prie le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec les institutions intergouvernementales régionales et financières et les chefs de secrétariats du Programme des Nations Unies pour le développement du programme des N.U pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et demande aux chefs de secrétaria de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'appuyer, chacun dans le domaine de sa compétence, l'action internationale de lutte contre la désertification dans le cadre du Plan d'action et de prévoir les dispositions et allocations appropriées dans leurs programmes.



Recommandation 17

Il est recommandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies de prier le Secrétaire Général d'inviter toutes les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales appropriées s'occupant des problèmes de désertification à participer à la mise en oeuvre du Plan d'action, de participer à la lutte contre la désertification dans le sens d'une coordination de leur activités avec le programme mondial.

Recommandation 18

Il est recommandé une action visant:

- 1) à souligner les effets des armes et des pratiques de destruction sur l'écologie des pays qui ont accédé à la souveraineté nationale et internationale par une lutte armée de libération nationale et des pays d'Afrique qui luttent encore pour leur indépendance.
- 2) à demander à la Conférence des Nations Unies sur la désertification de condamner et autant faire se peut d'interdire l'usage de telles armes et de telles pratiques dans le monde entier et en Afrique en particulier.
- 3) à réserver une attention particulière et une priorité en matière de programmes et de financement aux pays victimes de la sécheresse et singulièrement aux pays qui ont accédé à l'indépendance par la lutte armée de libération nationale.

1977-06

Report of the Administrative
Secretary-General on the Regional
Preparatory Meeting for Africa South of
the Sahara of the United Nations
Conference on Desertification Jointly
Organised Under the Auspices of the
O.A.U. and UNEP in Nairobi 12-16
April 1977

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9719>

Downloaded from African Union Common Repository